



Centre équestre des Mille-Iles

Concours hippiques – Avant-Programme 2025

4 au 6 juillet 2025 – Concours des Mille-Iles

11 au 13 juillet 2025 – Concours estival

8 au 10 août 2025 – Classique des Mille-Iles

646 Boulevard des Mille-Iles, Laval, Qc, H7J 1E4,
www.cemicheval.com

Le centre équestre des Mille-Iles

Le Centre Équestre des Mille-Iles est ravi d'organiser une fois de plus cette année trois concours régionaux dans nos superbes installations.

Plusieurs nouveautés pour 2025, nous vous encourageons à vous en informer ci-bas!

Organisateur : Lynne Lapointe

Secrétariat : Josée L'Abbée

Courriel : josee@cemicheval.com

Inscription en ligne : www.cemicheval.com

Nouveauté 2025

Adhésion et règlement :

- Advenant le cas où l'entraîneur (ou l'élève) ne soit pas en règle au niveau de leurs statuts et adhésions lors de la compétition, les points ne seront pas comptabilisés même si l'entraîneur (ou l'élève) procède à se mettre en règle par la suite. L'entraîneur ainsi que le cavalier doivent être membre de l'AERL et en règle avec Canada Équestre ainsi que Cheval Québec.

Divisions:

- Vous trouverez dans tous les parcours de Sauter certains parcours qui seront sous format Table A (soit un parcours + 1 barrage) ainsi que d'autres qui seront sous format Temps Optimum. Le temps optimum, décidé par le dessinateur de parcours, est le temps qu'un cavalier devrait prendre afin de parcourir son parcours. Le gagnant est celui qui se rapprochera le plus du temps optimal sans faute.
- Les sauteurs 2'6 ainsi que les Sauter poney rouleront ensemble (back to back) mais seront jugés séparément.
- Les divisions Équitation Amateur ainsi qu'Équitation Jr A deviennent qu'une seule division.
- Les divisions Équitation enfant 2'6 ainsi qu'adulte 2'6 deviennent qu'une seule division.
- Ajout d'une nouvelle division : Chasseur 2'6 enfant / adulte admissible aux JEQ! Pour plus de détails, vous référez à la page 4!

Officiels - Concours des Mille-Iles - 4 au 6 juillet 2025

Juges : Magali Cendon & Leticia Chiminazzo

Chef de piste : Charles Légaré

Commissaire : Jean Renaud

Inscription en ligne au cemicheval.com (au plus tard le 2 juillet 2025 - 21H00)

Feuilles de boxes ainsi que vaccin et coggins maximum le lundi 30 juin 2025

Officiels - Concours estival - 11 au 13 juillet 2025

Juges : Shari Olsen & Vanessa Paschini

Chef de piste: Charles Légaré

Commissaire: Diane Chasle

Inscription en ligne au cemicheval.com (au plus tard le 9 juillet 2025 - 21H00)

Feuilles de boxes ainsi que vaccin et coggins maximum le lundi 7 juillet 2025

Officiels - Classique des Mille-Iles - 8 au 10 août 2025

Juges : Magali Cendon & Leticia Chiminazzo & Shari Olsen

Chef de piste: Charles Légaré

Commissaire: Jean Renaud

Inscription en ligne au cemicheval.com (au plus tard le 6 août 2025 - 21H00)

Feuilles de boxes ainsi que vaccin et coggins maximum le lundi 4 août 2025

Le personnel médical sera sur site tel qu'exigé par CE. La présence d'un vétérinaire et d'un maréchal-ferrant sera confirmée avant la tenue du concours. A défaut de quoi, le commissaire aura en sa possession une liste avec numéros de téléphone, au besoin. Le comité organisateur remercie toutes les personnes bénévoles qui ont accepté de collaborer à l'organisation de ce concours.

Pour toutes questions, communiquer avec Josée L'Abbée au 450-622-3033 ou au josee@cemicheval.com.

Les organisateurs du concours des Mille-Iles, le centre équestre des Mille-Iles, les officiels, les bénévoles et les employés rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours.

Déroulement

Le samedi dans le manège 1 :

Les chasseurs combinés débiteront par les cavaliers à 3', ensuite 2'9 et termineront par les 2'6.

Le samedi dans le manège 2 :

Les sauteurs 2'6 ainsi que les Sauteur poney rouleront ensemble (back to back) mais seront jugés séparément.

Le dimanche dans le manège 1 :

- Nous débiterons la journée avec les chasseurs poneys Large, ensuite les moyens et termineront avec les petits.
- Prenez note que la nouvelle classe de chasseur enfant / adulte 2'6 roulera en même temps (back to back) que les Chasseurs poneys moyens mais seront jugés séparément.
- Prenez note également que la classe Chasseur entraînement ouvert à 2'3 roulera en même temps (back to back) que les Chasseurs poneys petits mais seront jugés séparément.
- Les médailles Oksana Gagné ainsi que Médaille de l'espoir rouleront en format open card avec leurs divisions appropriées.
- En cas de peu de cavaliers, les divisions Équitation enfant et adulte 2'3 seront jumelées, cependant les points seront conservés dans leurs divisions respective.

Le dimanche dans le manège 2 :

- Les médailles Conrad Laurin ainsi que Relève de Demain rouleront en format open card avec leurs divisions appropriées.
- En cas de peu de cavaliers, les divisions Équitation enfant / adulte 2'9 ainsi qu'Équitation Junior B seront jumelées, cependant les points seront conservés dans leurs divisions respective.
- En cas de peu de cavaliers, les divisions Équitation enfant / adulte 2'6 ainsi qu'Équitation Junior C seront jumelées, cependant les points seront conservés dans leurs divisions respective.

Inscriptions

Date de clôture :

Les inscriptions seront reçues au plus tard le **mercredi** précédent chaque concours avant 21h en ligne: www.cemicheval.com

Les réservations de boxes, preuves de vaccins et coggins test devront être envoyés par courriel au josee@cemicheval.com au plus tard le lundi précédent chaque concours avant 21h.

Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de EC et du concours

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve.

Modalités de paiement

Les frais d'inscription seront **acquittés par cartes, virement Interac ou chèque** au nom du CEMI et signé par le propriétaire ou son agent autorisé, au secrétariat du concours.

Frais applicables à tous les participants :

Cotisation AERLCSECC, premiers soins, anti-dopage pour un total de 20 \$ non taxables.

Frais d'administration de 20\$ avant taxes.

Inscriptions tardives : toutes les inscriptions reçues après la date de clôture seront sujettes à 15 \$ de frais administratifs supplémentaires par feuille d'inscription.

Comptes ouverts : des comptes pourront être ouverts pour la durée du concours.

Chèques sans provision : une pénalité de 50 \$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit.

Bourses

Les montants des bourses gagnées seront portés au crédit des comptes depuis le secrétariat.

Notes particulières aux classes

Chasseur Enfant :

La division Chasseur Enfant est ouverte aux juniors A et B.

Équitation Junior C

La hauteur des obstacles pour les Junior C montant des petits poneys sera de 2'3. Les medium, large et cheval sera à 2'6 afin de respecter les exigences des Jeux équestres.

Classe Médaille Conrad Laurin

Au moins cinq (5) compétiteurs doivent participer à l'épreuve pour que celle-ci soit qualificative c'est-à-dire pour que des points soient accordés aux gagnants.

Éligibilité : Cette épreuve est ouverte à tous les cavaliers membres de Cheval Québec et de l'A.E.R.L.C.S.E. et Canada Équestre enfant et adulte.

« Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)

Lors de votre arrivée et en tout temps pendant la compétition

Heure d'arrivée

À partir du vendredi 8h00 A.M.

Nous invitons les automobilistes à se stationner le long de l'allée du Centre équestre. Les remorques sont invitées à monter au stationnement des remorques au haut du terrain au bout du stationnement.

Réchauffement :

Un schooling sera disponible le vendredi de 13H00 à 18H00 au coût de 25\$ par parcours de chasseur et de sauteur. Ce réchauffement pourra durer jusqu'à 15 minutes pour 4 cavaliers maximum par entraîneur. Aucun hors-concours ne sera accepté sauf la classe de warm-up des écrivains courtes ainsi que la classe des modifiés.

Prendre note qu'aucun chiens ne seront admis dans l'aire de réchauffement.

Prise de mesures :

Un commissaire ainsi qu'un juge seront disponible sur rendez-vous en début de journée (heure à déterminer) afin de prendre les mesures. **Contactez le secrétariat afin de prendre rendez-vous.** Prendre note que la mesure officielle s'effectuera sur un poney âgé de 8 ans et plus.

Annulations et absences :

En cas d'annulation, les inscriptions annulées avant le premier jour du concours seront remboursées en totalité. Si annulé à partir du premier jour de la compétition, les frais d'administration vous seront chargés, sauf sur présentation d'un certificat émis par votre vétérinaire.

Les inscrits qui ne se présentent pas dans les délais prévus par l'organisateur verront leur participation annulée pour cette classe suite à un appel général. Aucun remboursement ne sera accordé sauf en ce qui a trait aux frais de réservations de stalles réservées ainsi que les frais d'administrations (malgré une confirmation vétérinaire).

Ajouts :

Si le nom du cavalier, le nom du cheval et le numéro ne sont pas inscrits sur la liste de compétiteurs, le cavalier devra aller s'inscrire au secrétariat avant de faire sa classe. Le secrétariat verra à transmettre l'inscription au préposé à l'entrée du parcours.

Les concours hippiques des Mille-Îles sont des concours permis par Canada Équestre et l'Association régionale Laurentides. Tous les participants de ces concours doivent être membres en règle de Cheval Québec, de l'Association Équestre Régionale Laval, Laurentides, Lanaudière et de Canada Équestre.

« Toutes les épreuves et divisions locales et diverses doivent être désignées comme étant des épreuves ne comptant pas pour les prix de CE ».

Règlements

« Les concours hippiques suivants : Concours des Mille-Iles, Concours estival ainsi que Classique des Mille-Iles sont des concours sanctionnés de niveau Bronze membre de Canada Équestre, a/s de Maison du Sport, 11 rue Hines, bureau 201, Ottawa, Ontario, K2K 2X1 et est assujetti aux règlements de CE » (A602.1)

Vaccination

« Tous les chevaux présents à un concours sanctionné par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type 1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours.

La fréquence de vaccination devrait correspondre aux recommandations du fabricant du vaccin ou du vétérinaire. Il est recommandé que les vaccins soient administrés par un vétérinaire ou sous sa direction. La direction du concours peut exiger la documentation attestant le respect des exigences en matière de vaccination obligatoire.

« Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination. » A602.8

Dans le cas d'un cheval qui ne peut recevoir un vaccin obligatoire, une lettre officielle, sur papier à en-tête, du vétérinaire déclarant que le cheval ne peut être vacciné pour des raisons médicales doit accompagner le formulaire d'inscription au concours. La direction du concours peut exiger, à sa discrétion, un registre de la température du cheval prise avant son arrivée sur le site du concours ou pendant le concours. » (A519)

Adhésions : Chaque participant devra être membre en règle de Cheval Québec, de l'A.E.R.L.C.S.E.C.C. et de Canada Équestre bronze et devra présenter sa carte de membre au secrétariat. Un passeport de fin de semaine sera disponible au coût de 20\$ aux non-membres de L'AERLCSECC.

Tenue Vestimentaire : La tenue vestimentaire est obligatoire pour tous les cavaliers ainsi que le port du veston. En référence à l'article A1409 des règlements généraux CE, paragraphe 2, la direction du concours peut, à sa discrétion, interdire l'accès au manège à tout concurrent inscrit ou à toute personne dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme. Le comité organisateur du concours attribuera à chaque concurrent un numéro d'identification. Celui-ci devra être porté bien en vue en tout temps dans les aires d'entraînement et (ou) d'échauffement ainsi que dans le manège de concours. Le port du casque protecteur est également obligatoire pour toute personne à cheval.

Règlements

Assurances : Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.

Changement au programme: Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier toutes les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.

Aire de longe : Des aires de longues seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$.

Chiens: Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne et leurs déjections jetées à la poubelle.

Stationnement : Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.

Camion à chevaux et remorques : Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué.

Environnement sans fumée : Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 10 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées.

Énoncé de principe de Canada Équestre

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'exams vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établi en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain. (A602.3(f))

« Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. » (A602.5)

« Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable (ou les Personnes responsables) consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. » (A602.7)

« Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). »

Feuille d'inscription

Cavalier : _____ # Cheval Québec & AERL : _____ #
 Canada Équestre : _____
 Écurie : _____ Personne responsable : _____
 Cheval : _____ Propriétaire : _____

☐ Concours des Mille-Iles (4 au 06 juillet 2025)

☐ Concours estival (11 au 13 juillet 2025)

☐ Classique des Mille-Iles (8 au 10 août 2025)

Veuillez cocher le ou les concours auquel vous participez – Inscription en ligne au www.cemicheval.com

Horaire du samedi

Manège 1 Début 8h00	Manège 2 Début 8h00
1- *Échauffement étrivières courtes / longues open card	12- *Sauteur 2' Ouvert Table A
2- Étrivières courtes 18" (back to back avec les étrivières longues)	13- *Sauteur 2' Ouvert Temps optimum
3- Étrivières courtes 18"	14- *Sauteur 2'6 Ouvert Table A
4- Étrivières courtes sur le plat	15- Sauteur 2'6 Enfant/ Adulte Table A
5- *Étrivières longues 18" (back to back avec les étrivières courtes)	16- Sauteur 2'6 Enfant/ Adulte Table A
6- *Étrivières longues 18"	17- Sauteur 2'6 Enfant/ Adulte Temps Optimum
7- *Étrivières longues sur le plat	18- Sauteur poney 2'6" Table A
8- *Warm-Up open card (2'6, 2'9, 3')	19- Sauteur poney 2'6" Table A
9- *Chasseur combiné 2'6", 2'9", 3'	20- Sauteur poney 2'6" Temps Optimum
10- *Chasseur combiné 2'6", 2'9", 3'	21- Médaille sauteur poney 2'6"
11- *Chasseur combiné aux trois allures	22- Sauteur 3" Enfant / Adulte Table A
	23- Sauteur 3" Enfant / Adulte Table A
	24- Sauteur 3" Enfant / Adulte Temps optimum
	25- Médaille sauteur équitation 3'3"
	26- Sauteur 3'3" Ouvert Table A
	27- Sauteur 3'3" Ouvert Table A
*Classes non représentées au JEQ	28- Sauteur 3'3" Ouvert Temps optimum

Horaire du dimanche

Manège 1 Début 8h00	Manège 2 Début 8h00
29- Warm-Up open card	45- Warm-Up (open card)
30- Chasseur poney P M G 2'3", 2'6", 2'9"	46- Chasseur enfant/adulte 3'
31- Chasseur poney P M G 2'3", 2'6", 2'9"	47- Chasseur enfant/adulte 3'
32- Chasseur poney aux trois allures	48- Chasseur enfant / adulte aux trois allures
33- Médaille Oksana Gagné (open card)	49- Équitation amateur / Junior A sur le plat
34- Chasseur enfant / adulte 2'6	50- Équitation amateur / Junior A 3'
35- Chasseur enfant / adulte 2'6	51- Équitation amateur / Junior A 3'
36- Chasseur enfant / adulte aux trois allures	52- Équitation Enfant / Adulte 2'9
37- *Chasseur entraînement ouvert 2'3	53- Équitation Enfant / Adulte 2'9
38- *Équitation Enfant modifié 2'3"	54- Équitation Enfant / Adulte sur le plat
39- *Équitation Enfant modifié 2'3"	55- Équitation junior B obstacle 2'9
40- *Équitation Enfant modifié sur le plat	56- Équitation junior B obstacle 2'9
41- *Équitation Adulte modifié 2'3"	57- Équitation junior B sur le plat
42- *Équitation Adulte modifié 2'3"	58- Médaille Conrad Laurin (open card) 2'9* – 3'
43- *Équitation Adulte modifié sur le plat	59- Équitation junior C Plat
44- Médaille de l'espoir open card	60- Équitation junior C 2'6
	61- Équitation junior C 2'6
	62- *Équitation enfant / adulte modifié 2'6
	63- *Équitation enfant / adulte modifié 2'6
	64- *Équitation enfant / adulte modifié sur le plat
	65- Médaille relève de demain (open card)
*Classes non représentées au JEQ	66- Classique de chasse

Frais taxable

Schooling (vendredi)	25,00\$ chaque
Échauffement	15,00\$ chaque
Classes régulières	15,00\$ chaque
Classes médailles	25,00\$ chaque
Classique de chasse	40,00\$ chaque
Frais d'administration	20,00\$ par inscription (couple cavalier – cheval)
Sacs de ripes (minimum de 2)	8,50\$ chaque
Boxe (ripe exclus)	60,00\$ la journée (nuit exclue) 90,00\$ 2 jours (1 nuit) 115,00\$ 3 jours (2 nuits)

Frais non taxable

AERLCSECC, JEQ, anti-dopage, premier soin	20,00\$
Dossard (numéro) perdu	10,00\$

Fiche cavalier

Nom du Cavalier : _____

Date de naissance (si junior) : _____

Numéro de téléphone : _____

Statut : Amateur ☐ Professionnel ☐

Nom du Cheval : _____

Personne responsable du cheval : _____

Signature : _____ No de licence : _____

Nom de l'entraîneur : _____

No CE de l'entraîneur : _____

Statut CE de l'entraîneur : _____

Déclarations

Je certifie par la présente que chaque cheval, cavalier et(ou) meneur est admissible conformément au présent formulaire d'inscription et je m'engage personnellement, ainsi que mes représentants, à respecter les statuts et règlements de Canada Équestre au présent concours. Je reconnais par la présente que tous les sports équestres comportent certains risques et qu'aucune bombe (casque protecteur) ou équipement de protection n'est en mesure de me protéger contre toute éventuelle blessure. J'accepte par la présente d'assumer ce risque et je dégage CE, le concours, ses officiels, organisateurs, agents, employés et leurs représentants de toute responsabilité. La personne responsable (ou les Personnes responsables) consent à la divulgation de tout renseignement sur le formulaire d'inscription remis à CE. (A802.4)

Personne responsable : _____ Signature : _____

No de licence : _____

Lorsque (nom du cavalier) _____ participera à un concours sanctionné de Canada Équestre exigeant le port chez les juniors d'un casque protecteur, il/elle devra être coiffé d'un casque protecteur dûment approuvé, attaché et ajusté à sa pointure, et ce, en tout temps lorsqu'il monte à cheval ou mène une voiture sur le site du concours. Il est entendu qu'un junior qui ne se conforme pas à cette exigence ne sera pas admis à prendre part aux épreuves de ce concours. (A802.6) Initiales : _____

Réservation de boxes

Merci de nous envoyer votre feuille de réservation de boxes, ainsi que vos preuves de coggins test et de vaccins maximum le lundi précédant le concours.

Écurie :

Nom de l'entraîneur :

Téléphone :

#	Nom Cheval	Nom Cavalier	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nbr sac ripe
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						